PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au 01/01/2026

Prix en euro par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.
Mise à jour au 10 mars 2026

BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS

proche et engagée

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, etc.)[1] **Cyberplus**	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par : - notification hors application mobile - e-mail via Cyberplus	 **Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès internet) **Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès internet)
Tenue de compte	2,50 €/mois Soit pour information 30,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale - à débit immédiat : **CB-Visa Classic** - à débit différé : **CB-Visa Classic**	 47,00 €/an 47,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait[2] (à partir du 3e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Sécuriplus**[3]	29,90 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : - en agence - par internet	 6,00 €/virement **Gratuit**
Prélèvement : - frais par paiement d'un prélèvement SEPA - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	 **Gratuit** **Gratuit**
Commission d'intervention Exonération de la commission d'intervention sur les opérations inférieures ou égales à 8€	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(**1**) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (**2**) À partir du 1er retrait par mois pour la Visa Classic à autorisation quasi-systématique[4] et du 3è retrait par mois pour les autres cartes, sauf Visa Infinite et Platinum[4] où les retraits sont gratuits. (**3**) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances. (**4**) Arrêt de commercialisation.

ÉDITO

Cher client, cher sociétaire,

Depuis plus d'un siècle, la Banque Populaire Rives de Paris s'engage à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets. Cette relation de confiance, fondée sur la proximité et la responsabilité, guide chacune de nos actions.

Parce que vos projets sont uniques, nous vous proposons un accompagnement sur mesure, avec un conseiller dédié, des experts mobilisés et une gamme de produits complète pour répondre à vos besoins, qu'ils soient personnels ou professionnels. Par ailleurs, notre application Banque Populaire, intuitive et sécurisée, vous permet la gestion facilitée de vos comptes, en toute autonomie.

Être engagé auprès de tous ceux qui vivent ou entreprennent sur notre territoire, c'est aussi écouter vos attentes, améliorer nos services en continu. Notre engagement en matière de responsabilité sociétale, reconnu notamment par le label Top Employer 2025, reflète notre volonté d'agir ensemble de façon responsable et durable.

Dans cette brochure tarifaire, vous trouverez les principaux tarifs des produits et services applicables au 1er janvier 2026.

Je vous remercie de votre confiance renouvelée.

Boris Joseph
Directeur général

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2

ÉDITO 3

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 5

5 Ouverture, transformation, clôture
5 Relevés de compte
5 Tenue de compte
5 Services en agence
6 Services Bancaires de Base
7 Prestations de Base

BANQUE À DISTANCE 7

7 Par internet
7 Par téléphone

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 8

8 Cartes
10 Virements
10 Prélèvements SEPA
11 Chèques
11 Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 12

12 Pack Famille
13 Forfait Cristal
14 Forfait Cristal Duo
15 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
16 Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 18

18 Commission d'intervention
18 Opérations particulières
18 Incidents de paiement
20 Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 20

20 Découverts et autorisations de découvert
21 Crédits à la consommation
21 Crédits immobiliers
22 Garanties et prestations diverses
22 Assurance

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 23

23 Épargne bancaire
23 Placements financiers
25 Autres services

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 26

26 Vous assurer ainsi que vos proches
26 Assurer vos biens
26 Vous protéger au quotidien
26 Assurer vos moyens de paiement
26 Offres retirées de la commercialisation

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 27

27 Frais de succession
27 Autres services

OPÉRATIONS INTERNATIONALES 28

28 Change manuel
28 Commission de change
28 Opérations par carte bancaire
28 Virements non SEPA
29 Autres services

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 30

30 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment
30 Nos partenaires / Mentions légales

RÉSOUDRE UN LITIGE 31

31 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié
31 Votre recours en médiation

32 Références européennes

Accéder facilement à la brochure tarifaire de votre Banque Populaire en téléchargeant la version à jour en ligne

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	**Gratuit**
• Désolidarisation de compte joint	**Gratuit**
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	**Gratuit**
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques (sur les 13 derniers mois)	**Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé de compte électronique (toutes périodicités)	**Gratuit**
• Relevé de compte papier mensuel	**Gratuit**
• Relevé de compte papier quinzaine, décadaire, hebdomadaire, journalier [1]	3,75 €
• Relevé mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier[2]	1,85 €/mois
• Relevé en braille	**Gratuit**
• Relevé annuel de frais	**Gratuit**

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (hors offre groupée de services)	2,50 €/mois prélevé trimestriellement
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte [3]

À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les clients titulaires des services bancaires de base, les clients âgés de moins de 26 ans et les clients des agences Banque Privé.

DÉFINITION - Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier
Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	**Gratuit**
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) :	
- avec votre carte bancaire	**Gratuit**
- avec une carte à retrait unique[4]	6,00 €
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	15,15 €

(1) Par relevé, hors mensuel gratuit.
(2) Ce service n'est plus commercialisé.
(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.
(4) Non facturé aux titulaires de l'OCF, des Services Bancaires de Base ou de carte en cours de (re) fabrication. Gratuit pour les retraits sur compte d'épargne.

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

• **Frais de recherche de document,** par document	
- Relevé de compte	10,15 €
- Opération avec l'étranger	
• inférieure ou égale à 6 mois	55,85 €
• supérieure à 6 mois	Sur devis
- Autre document	20,10 €
- Pour toute demande spécifique	Sur devis

AUTRES SERVICES

• **Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)**	16,55 €/an
• **Service Bancaire National** (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et bornes libre service Banque Populaire)	**Gratuit**
• **Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)**	**Gratuit**
• **Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)**	
- Frais annuels de location de coffre-fort	

Valeur de garanties	Taille du coffre-fort			
	Jusqu'à 25 dm³	26 à 50 dm³	51 à 100 dm³	Plus de 100 dm³
30 000 €	168,00 €	180,00 €	230,00 €	300,00 €
75 000 €	180,00 €	230,00 €	275,00 €	350,00 €
200 000€	230,00 €	300,00 €	375,00 €	450,00 €

- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Sur devis

SERVICES BANCAIRES DE BASE[1]

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code) **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.

DÉFINITION : Droit au compte.

• **Commission d'intervention[2] (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base**	4,00 €/opération dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €
Exonération de la commission d'intervention sur les opérations inférieures ou égales à 8€	

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Définition page 18 "IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS/Commission d'intervention".

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PRESTATIONS DE BASE[1]

(au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- L'ouverture et la clôture du compte,	**Gratuit**
- Un changement d'adresse par an,	**Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	**Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires,	**Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	**Gratuit**
- La tenue du compte,	Tarifs standards[2]
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards[2]
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards[2]
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc.),	Tarifs standards[2]
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque,	Tarifs standards[2]
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.	Tarifs standards[2]

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, etc.) **Cyberplus**[3][4] Abonnement permettant de consulter ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers	**Gratuit**
• Mise à disposition d'un **Pass Cyberplus** pour la sécurisation des opérations en ligne	**Gratuit**
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :	
- notification hors application mobile[3]	**Gratuit**
- par email via Cyberplus[3]	**Gratuit**
• Sécur'Pass (dispositif d'authentification forte)	**Gratuit**
• e-Documents (accès à vos documents au format électronique dans votre espace de banque à distance)	**Gratuit**
• Coffre-fort numérique[5] (5 Go)	1,75 €/mois

PAR TÉLÉPHONE

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc.) **Tonalité Plus**[4]	Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)

composez le **0 801 010 041** Service gratuit + prix appel

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.
(3) Hors coût du fournisseur d'accès à internet.
(4) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(5) Pour les titulaires d'un abonnement Cyberplus.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de retrait

• Carte Point Argent Locale	**Gratuit**

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC
Fourniture d'une carte de débit - carte de paiement internationale à débit immédiat		140,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de débit - carte de paiement internationale à débit différé	340,00 €	140,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de débit - carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat(1)			47,00 €

(1) Carte à autorisation systématique obligatoire pour les clients âgés de 11 à 17 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[1]

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PREMIER FACELIA	CB-VISA CLASSIC FACELIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	140,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	140,00 €	47,00 €

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[2] — **Gratuit**

PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE SANS CONTACT

- Money Walkie[3] porte-monnaie sans contact pour les enfants
  - Tarif préférentiel client — ~~29,90 €~~ 24,90 € [4]
  - Tarif préférentiel client sociétaire — ~~29,90 €~~ 21,00 € [4]

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euro

- SM@RT'retrait[5] — **Gratuit**
- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) — **Gratuit**
- Frais de retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

CARTES	VISA INFINITE, VISA PLATINUM [11]	VISA PREMIER, CB-VISA CLASIC, CB-VISA CLASSIC à autorisation systématique	CB-VISA CLASSIC à autorisation quasi-systématique[11]
Dès le 1er retrait	-	-	1,00 €/retrait
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	-	**Gratuit**	-
À partir du 3e retrait dans le mois	-	1,00 €/retrait	-
Retraits illimités dans le mois	**Gratuit**	-	-

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque (en euro dans la zone euro) — 6,00 €

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE[6]

	EN AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte[7]	10,60 € urgent[8] : 19,25 €	**Non disponible**	**Non disponible**
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)[7][9]	7,00 € pour une durée de15j	**3 gratuites/an** pour une durée de 30j[10]	**3 gratuites/an** pour une durée de 30j[10]

- Délivrance d'une carte en urgence[7][8] — 39,40 €
- Refabrication de la carte avant échéance[7] (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude) — 14,75 €
- Refabrication de la carte avant échéance en urgence[7][8] (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude) — 39,40 €
- Recherche de facturette en cas de contestation infondée d'une opération
  - Inférieure à 6 mois — 19,65 €
  - Supérieure ou égale à 6 mois — 39,20 €

(**1**) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (**2**) Voir détail EEE page 32. (**3**) Money Walkie (carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique) ; Service commercialisé par la société QIIP. (**4**) Tarif préférentiel avec code de réduction, remis par votre Conseiller ou récupéré sur votre espace client ; Client sociétaire, prendre contact avec votre conseiller. Prix en vigueur au 14/11/2025. (**5**) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de **150**€ à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de banque à distance Cyberplus, avec un smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance. (**6**) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass. (**7**) Gratuit pour les cartes Visa Platinum[11], Visa Platinum Facelia[11] et Visa Infinite. (**8**) En urgence : délai maximum J+3 ouvrés. (**9**) Sous réserve d'éligibilité. (**10**) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus. (**11**) Arrêt de commercialisation.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet)[1]	14,80 €/an
• Service e-Cartes Jeunes[1]	7,40 €/an

VIREMENTS[2]

• Réception d'un virement SEPA[3] occasionnel ou permanent	**Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA[4]

• Frais par virement vers un compte du réseau Banque Populaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané (Instant Payment)	**Gratuit**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

• Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	6,00 €	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané (Instant Payment)	6,00 €	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	6,00 €	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

• Virement urgent (valeur jour), initié en agence	13,50 €
• Autres opérations	
- service Wero	**Gratuit**
- demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	12,90 €
- révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	**Gratuit**
- confirmation de l'exécution d'un virement SEPA classique émis (par courriel)	**Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS SEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement	**Gratuit**
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Demande infondée de remboursement d'un prélèvement SEPA	17,00 €

(**1**) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.
(**2**) Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 28. (voir détail EEE page 32).
(**3**) Virement en euro, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'Espace SEPA (Voir détail de l'Espace SEPA p 32).
(**4**) Virement en euro, émis vers la France ou un pays de l'Espace SEPA (Voir détail de l'Espace SEPA p 32).

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement au prélèvement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)[1]	**Gratuit**	Non disponible

Liste noire

Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créanciers et il peut préciser le(s) mandat(s) concernés. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un ou plusieurs créanciers et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un ou plusieurs créanciers pour chaque mandat désigné à la Banque Populaire et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

CHÈQUES

• Délivrance d'un chéquier	**Gratuit**
• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable(s) en France : date de valeur = J + 1 ouvré[2] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	**Gratuit**
• Paiement d'un chèque	**Gratuit**
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
- envoi par lettre recommandée	2,60 € + frais postaux
- envoi par courrier simple	**Gratuit**
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence[3]	16,25 €
• Chèque sur papier libre et non normalisé, chèque muté	44,50 €

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque par l'émetteur	16,85 €
• Frais d'opposition chéquier par l'émetteur	16,85 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit	
- CB-Visa Classic (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat)[5]	47,00 €/an
- Visa Platinum,Visa Platinum Facelia (carte de paiement internationale à débit différé)[6]	215,00 €/an
• Carte Créodis[4]	25,00 €/an

(**1**) Les termes ICS/RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt. (**2**) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(**3**) Gratuit dans le cadre du Livret A. (**4**) Produit de BPCE Financement. (**5**) Arrêt de commercialisation le 01/12/2025. (**6**) Arrêt de commercialisation le 01/10/2025.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus internet et mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec CyberPlus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire(1)	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux)(1)	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro par carte	**3**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire - Sécuriplus(2)		•	•
Une autorisation de découvert par compte(1)(3)	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€(1)		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€(1)			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro(4)	18-28 ans(5)	18-28 ans(5)	•

+

POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels ou 1 compte individuel et 1 compte joint ou 2 comptes joints ou 2 comptes individuels et 1 compte joint)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire(3)	2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique(10) (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique(10) (à débit immédiat) max.	13,15 €	15,80 €	
	2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	13,15 €	15,80 €	
	2 Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.	20,45 €(6)	24,30 €	29,60 €
	2 Visa Platinum(10) + 2 Visa Premier ou CB-Visa Classic max.			38,00 €
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier ou CB-Visa Classic max.			52,95 €

+

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)(7)

1 carte **GRATUITE** par compte et par titulaire(3)	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique(10) ou systématique (à débit immédiat) ou CB-Visa Classic	•	•	
	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique(10) ou systématique (à débit immédiat) ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			•

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES(8)	
Pour les clients ACEF ou CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise(9)	**50% de réduction**

(**1**) Clients majeurs uniquement. (**2**) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (**3**) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (**4**) Hors frais de change. (**5**) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du PACK FAMILLE. (**6**) Offre plus commercialisée. (**7**) Pour les clients âgés de 11 à 17 ans : souscription d'une carte Visa Classic à autorisation systématique uniquement. (**8**) Les réductions complémentaires ne sont pas cumulables entre-elles. (**9**) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise (hors SCI et association) bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité. (**10**) Arrêt de commercialisation.

FORFAIT CRISTAL[10]

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus internet et mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec CyberPlus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique[1]	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux)[1]	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro par carte	**3**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire - Sécuriplus[2]		•	•
Une autorisation de découvert[1][3]	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€[1]		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€[1]			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro[4]	18-28 ans[5]	18-28 ans[5]	•

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte[3]	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique[11] ou systématique (à débit immédiat)	7,05 €	10,50 €	
	CB-Visa Classic	7,05 €	10,50 €	
	Visa Premier	14,35 €[6]	15,80 €	21,10 €
	Visa Platinum[11]			27,45 €
	Visa Infinite			38,00 €

+

POUR LES 11 À 28 ANS[3][7]

Forfait Cristal Essentiel (11 à 24 ans)	**1,00 €/mois**
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans)	**3,00 €/mois**
Forfait Cristal Confort et Premium	**50% de réduction**

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES[8]

Pour les clients ACEF ou CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise[9]	**50% de réduction**

(**1**) Clients majeurs uniquement. (**2**) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (**3**) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (**4**) Hors frais de change. (**5**) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL. (**6**) Offre plus commercialisée. (**7**) Pour les clients âgés de 11 à 17 ans : souscription d'une carte Visa Classic à autorisation systématique uniquement. (**8**) Les réductions complémentaires ne sont pas cumulables entre-elles. (**9**) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise (hors SCI et association) bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité. (**10**) Erratum : le FORFAIT CRISTAL Confort Jeune +X n'est pas disponible à la Banque Populaire Rives Paris. (**11**) Arrêt de commercialisation.

FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

COTISATION MENSUELLE SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE ET LE TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus internet et mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec CyberPlus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire[1]	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux)[1]	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro par carte	**3**	**illimités**	**illimités**
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire - Sécuriplus[2]		•	•
Une autorisation de découvert par compte[1][3]	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€[1]		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€[1]			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro[4]	18-28 ans[5]	18-28 ans[5]	•

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)				
1 carte par titulaire (2 max.)[3]	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique[8] ou systématique (à débit immédiat)	9,10 €	13,70 €	
	CB-Visa Classic	9,10 €	13,70 €	
	Visa Premier		20,00 €	26,40 €
	Visa Platinum[8]			34,50 €
	Visa Infinite			47,65 €

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES[6]	
Pour les clients ACEF ou CASDEN	**10% de réduction**
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise[7]	**50% de réduction**

(1) Clients majeurs uniquement.
(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
(4) Hors frais de change.
(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL DUO.
(6) Les réductions complémentaires ne sont pas cumulables entre-elles.
(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise (hors SCI et associaiton) bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.
(8) Arrêt de commercialisation.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 €/mois soit 12,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Un changement d'adresse une fois par an.

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[1]	16,50 €/mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier Exonération de la commission d'intervention sur les opérations inférieures ou égales à 8€	4,00 €/opération, 16,50 €/mois[2]
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - Si montant de l'opération inférieur ou égal à 8€ - Si montant de l'opération supérieur à 8€ et inférieur à 20€ - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€ Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 €/mois[2]	**Gratuit** montant de l'opération, plafonné à 6,00 € 6,00 €/rejet[3]
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur, par saisie attribution et par saisie conservatoire	**Gratuit**

(**1**) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque, les frais de chèque payé en période d'interdiction bancaire, les frais pour chèques remis à l'encaissement et retournés impayés pour motif autre que sans provision. (**2**) Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (**3**) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES, AFFINEA[1]

Fourniture d'une carte de débit	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ
- CB-Visa Classic	3,92 €	3,92 €
- Visa Premier	11,67 €	11,67 €
- Visa Platinum[4]	17,92 €	17,92 €
- Visa Infinite	28,33 €	28,33 €
- CB-Classic Facelia	3,92 €	3,92 €
- Visa Premier Facelia	11,67 €	11,67 €
- Visa Platinum Facelia[4]	17,92 €	17,92 €
et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)[2]		2,49 €/mois

+

Des produits et services de la gestion quotidienne	
- Fourniture d'une deuxième carte	Selon la carte choisie
- Dédicace	À partir de 1,34 €
- Fructi Facilité	1,25 €
- Fructi Budget	À partir de 2,10 €
- Sécuri High-Tech	À partir de 3,20€
- Coffre-fort numérique (5 Go)	1,75 €

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits		
- **3** produits ou services	>	5 % de remise
- **4** produits ou services	>	7 % de remise
- **5** produits ou services	>	10 % de remise
Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.		

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention
50 % de réduction supplémentaire pour les clients âgés de **16** à **17** ans inclus
40 % de réduction supplémentaire pour les clients âgés de **18** à **25** ans inclus
20 % de réduction supplémentaire pour les clients âgés **26** à **28** ans inclus
10 % de réduction supplémentaire pour la souscription de deux conventions au sein d'un couple
10 % de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle (non cumulable avec la remise liée au couple)
10 % de réduction supplémentaire pour les clients ACEF et CASDEN (non cumulable avec la remise liée à l'âge)

OFFRE RIV'ET MOI

	26-28 ANS	+28 ANS
Compte de dépôt + CyberPlus[3]		
Sécuriplus[2][3] + 1 carte bancaire au choix parmi les cartes suivantes[3] :		
- CB-Visa Classic, Classic Facelia	4,48 €	6,09 €
- Visa Premier, Premier Facelia	9,91 €	13,46 €
- Visa Platinum[4], Platinum Facelia[4]	14,28 €	19,39 €
- Visa Infinite	27,24 €	29,28 €
- Fructi-Facilités (en option)	1,13 €	1,13 €
- Fructi-Facilités jeunes (en option)	0,57 €	-
- Crescendo (en option)	**Gratuit**	**Gratuit**
- Dédicace (en option)	-30 %	-10 %

(**1**) Voir Conditions Générales de la Convention Affinéa.
(**2**) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
(**3**) Produit obligatoire pour le titulaire de l'offre groupée de services et facultatif pour le co-titulaire.
(**4**) Arrêt de commercialisation.

ORFÉA

• Fourniture d'une carte de débit au choix	
- Visa Platinum[2]	**Gratuit**
- Visa Platinum Facelia[2]	**Gratuit**
- Visa Infinite	14,17 €
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Sécuriplus[1]	**Gratuit**
• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, smc, etc.) Cyberplus	**Gratuit**
• Riv' ORFÉA (proposition de découvert)	
- Intérêts débiteurs au taux de	EUM3M* + 3,50%

* L'EUM3M correspond à la moyenne sur un trimestre des taux moyens mensuels de l'EURIBOR 3 mois, taux moyens mensuels eux-mêmes calculés sur la base des taux journaliers EURIBOR 3 mois publiés. « EURIBOR » désigne, pour chaque jour ouvré TARGET, le taux de référence égal au taux en euro pour une période égale à 3 (trois) mois fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI) en qualité d'administrateur de l'indice (ou par tout autre administrateur qui s'y substituerait), tel que publié sur l'écran Reuters, page EURIBOR01 (ou en cas de cessation de publication sur cette page ou sur le service Reuters, sur toute autre page ou service s'y substituant). L'EURIBOR reflète le coût de financement des établissements de crédit de l'Union européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange sur le marché monétaire interbancaire non garanti pour une période égale à 3 (trois) mois, en application de la méthodologie en vigueur à la date de calcul concernée. L'EURIBOR appliqué à des jours qui ne sont pas des jours ouvrés TARGET sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré TARGET précédent. Dans le cas où l'EURIBOR serait inférieur à zéro pour cent (0%), il sera réputé égal à zéro pour cent (0%).

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

	ÉQUIPAGE 2	RIV'OLUTION
Les produits et services inclus		
Compte		
- Tenue de compte	X	X
- Forfait d'opérations (chèque de banque, opposition sur chèque/chéquier)	X	
- Autorisation de découvert		X
- Une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus[1]	X	
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale (le prix total mensuel de votre convention dépend du type de carte choisie)		
- CB-Visa Classic ou Classic Facelia	9,44 €	
- CB-Visa Classic à autorisation systématique ou quasi-systématique[2]	9,44 €	1,00 €
- Visa Premier ou Premier Facelia	16,03 €	
- Visa Platinum[2] ou Platinum Facelia[2]	21,34 €	
- Visa Infinite	30,19 €	
Les produits et services optionnels		
- Latitude Épargne	À partir de 1,34 €	-

(1) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Arrêt de commercialisation.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

• Commission d'intervention	8,00 €/opération, plafonné à 80,00 €/mois
Exonération de la commission d'intervention sur les opérations inférieures ou égales à 8€	

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 100,00 €
• Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire	10% du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 220,00 €
• Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé	**Gratuit**

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)(1)	8,00 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision(2)	
- Chèque inférieur ou égal à 50€	22,00€/rejet
- Chèque supérieur à 50€	42,00€/rejet
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE	

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet. (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 18).

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	**Gratuit**
• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	23,50 €
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision	10,60 €
• Remise de chèque(s) erronée (ex : numéro de compte erroné...)	9,65 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1] - Prélèvement inférieur ou égal à 8€ - Prélèvement supérieur à 8€ et inférieur à 20€ - Prélèvement supérieur ou égal à 20€[2] Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT REJETE	**Gratuit** Montant de l'opération 12,00€/rejet

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

• Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision[1]	**Gratuit**
• Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	**Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	**Gratuit**
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	27,00 €

(1) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 18).

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement[1] du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 25,00 €/mois
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement[1] du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 16,50 €/mois

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT[2]

• Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs	2,50 €/trimestre

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts, autorisés ou non autorisés (hors jeunes de moins de 28 ans, détenteurs d'une offre de découvert Riv'Facilité Jeunes ou Riv'Sérénité Jeunes et hors offre Riv'ORFEA) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[3]

• Autorisation de découvert	
- Riv' Facilité Durée d'utilisation du découvert ≤ 30 jours	
- Intérêts débiteurs au taux de (dans la limite du taux d'usure)	18,00 %/an[4]
- Frais de gestion[5]	15,00 €/an
- Riv' Sérénité Durée d'utilisation du découvert ≤ 90 jours	
- Intérêts débiteurs au taux de (dans la limite du taux d'usure)	18,00 %/an[4]
- Frais de gestion[5]	15,00 €/an
- Riv' Liberté Durée d'utilisation du découvert > 90 jours	
- Intérêts débiteurs au taux de (dans la limite du taux d'usure)	13,40 %/an[6]
- Riv' ORFÉA (réservé aux clients des agences Banque Privée) Durée d'utilisation du découvert ≤ 30 jours	
- Intérêts débiteurs au taux de (dans la limite du taux d'usure)	EUM3M*+ 3,50 %/an

*EUM3M : voir définition page 17.

Le Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris (TBB) est fixé à 8,90% depuis le 01/01/24. Le taux est susceptible d'évolution selon les conditions du marché. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur le relevé de compte. Le TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque , les frais de chèque payé en période d'interdiction bancaire, les frais pour chèques remis à l'encaissement et retournés impayés pour motif autre que sans provision.
(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.
(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(4) 18% soit TBB + 9,1%.
(5) Gratuit pour les clients de moins de 28 ans et les titulaires d'une offre groupée de services.
(6) 13,40% soit TBB + 4,50%.

- **Jeunes de moins de 28 ans**
  Exonération d'intérêts débiteurs à hauteur d'un solde débiteur journalier maximal de 152 € pour les moins de 28 ans détenteurs d'une offre de découvert Riv' Facilité Jeunes ou Riv' Sérénité Jeunes.

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT[1][2]

• Découvert non autorisé	
- Intérêts débiteurs au taux de	20,50 %/an[3] dans la limite du taux d'usure

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[4]

DÉFINITION : TAEG

- **Crédit renouvelable**
  - Facelia[5]

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement[6] qui en fixe les conditions tarifaires

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

• **Prêt personnel,** taux débiteur	Nous consulter
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1 %
• Minimum	60,00 €
• Maximum	500,00 €
• **Crédit étudiant, crédit apprentis, crédit permis à 1€ par jour, éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)**	Nous consulter
- Frais de dossier	**Gratuit**
• **Caution locative (18-28 ans)**	1% maximum du montant annuel garanti + frais de dossier de 30,00 €

CRÉDITS IMMOBILIERS[7]

• **Taux débiteur**	Nous consulter
• **Prêt immobilier**	
- Frais de dossier en agence (en % du montant emprunté)	1 %
• Minimum	500,00 €
- Frais de dossier initié sur internet	500,00 €
• **Prêt à l'Accession Sociale (PAS)**	
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1 %
• Maximum	500,00 €
• **Prêt à taux zéro**	
- Frais de dossier	**Gratuit**

(**1**) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire. (**2**) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période. (**3**) 20,50% soit TBB + 11,6%. (**4**) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Rives de Paris prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (**5**) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. (**6**) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (**7**) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Rives de Paris, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES SUR CRÉDIT IMMOBILIER

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)

• Frais de prise de garantie	
- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter
- Caution CASDEN*	**Gratuit**
- Hypothèque	Nous consulter
- Gage sur bien mobilier	**Gratuit**
- Nantissement de compte d'instruments financiers	73,20 €
- Délégation sur produits assurance-vie capitalisation	**Gratuit**
- Nantissement de parts de SCI	Nous consulter
- Autres garanties	Nous consulter
• Frais de levée de garantie	
- Mainlevée hypothécaire	Nous consulter
- Mainlevée de nantissement de parts de SCI	Nous consulter
- Mainlevée autres garanties	200,00 €

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

AUTRES PRESTATIONS

	VIA L'APPLICATION MOBILE OU INTERNET	EN AGENCE
Réédition du tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	17,15 €	34,80 €
Frais de modification de la date ou du compte de prélèvement des échéances	17,15 €	34,80 €
Frais de modification d'un crédit en cours (hors édition d'avenant et hors cas précédemment cités)	Non disponible	34,80 €
Attestations diverses sur crédit	17,15 €(1)	34,80 €
Attestation CAF sur crédit en cours	**Gratuit**	**Gratuit**
Recherche de document	Non disponible	34,80 €

• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	**Gratuit**
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux)	400,00 €
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux, sur capital restant dû	1% Mini 500,00 €
• Utilisation d'option de modulation sur prêt modulable, report d'échéance	
- Pourcentage sur la dernière échéance payée	5,60 %
- Minimum	34,80 €

ASSURANCE

Assurance Emprunteur(2)	Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit(3).

(1) Sous réserve de disponibilité sur l'application mobile ou internet.
(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE[1]

• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne	**Gratuit**
• Frais pour les comptes sur livret inactifs[2]	30,00 €/an
• Frais de transfert LEP vers un autre établissement	**Gratuit**
• Frais de transfert CEL, PEL, PEP vers un autre établissement	89,80 €
• Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire	**Gratuit**
• Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique	**Gratuit**

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Rives de Paris, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Rives de Paris peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.
La Banque Populaire Rives de Paris peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

• Frais d'ouverture / Clôture compte-titres ordinaires (CTO) / PEA / PEA-PMI-ETI	**Gratuit**
• Frais de transfert CTO / PEA / PEA-PMI-ETI vers autre établissement du réseau Banque Populaire	**Gratuit**
• Frais de transfert CTO / PEA / PEA-PMI-ETI vers une autre banque	Dans la limite d'un plafond de 150,00 €
- Titres cotés	15,00 €/ligne
- Titres non cotés	50,00 € /ligne

Frais de transaction sur les opérations de bourse

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 € et sous réserve du solde disponible.

• Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Frais de transaction[1]	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE[2]
Actions	0,5 % du montant de la transaction	1,2 % du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC)[2] réseau Banque Populaire ou autres établissements	Nous consulter	
Ordre annulé	**Gratuit**	**Gratuit**
Ordre non exécuté	**Gratuit**	**Gratuit**

• Hors Euronext (bourses étrangères) — Nous consulter

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE[2]
Commission de règlement différé	3,30 €	6,50 €
Frais proportionnels au montant brut négocié	0,32 %	0,64 %
Frais de prorogation, % mensuel du montant de la transaction	0,09 %	0,18 %

• Mise en place de titres en nominatif pur	
- Frais fixes, par ligne	113,80 €
• Souscription, attribution d'actions OPA / OPE, paiement de dividendes en actions	15,85 €

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

Organisme de Placement Collectif (OPC)[3]

• Frais de souscription / Frais de rachat	
- OPC réseau Banque Populaire	Nous consulter
- OPC autres établissements	Nous consulter

Fonds à formule

• Frais de souscription / Frais de sortie	Nous consulter

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU SERVICE

À SAVOIR

Les **droits de garde (frais de tenue de compte)** : le tarif est annuel et prélevé par moitié chaque semestre civil à terme échu.

Droits de Garde (frais de tenue de compte) CTO / PEA / PEA-PME-ETI

• Portefeuille composé de valeurs émises par le réseau Banque Populaire	**Gratuit**
• Autres portefeuilles	
- Frais variables par portefeuille, commission proportionelle (cumulative par tranche)	
- Tranche ≤ à 50 000 €	0,31 %
- Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	0,26 %
- Tranche > à 150 000 €	0,13 %

- Frais fixes par ligne de titres détenus :	
- En sus frais fixes par ligne sur titre coté	5,00 €
- En sus frais fixes par ligne sur titre non coté	25,00 €

(**1**) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.
(**2**) Alodis Bourse 01 71 39 11 71, appel non surtaxé, coût selon votre opérateur (hors frais et commissions sur transactions boursières).
(**3**) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type.

À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA / PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% de la valeur du plan. La majoration possible par ligne ou unité de compte, est plafonnée à 5€ pour les titres cotés et 25€ pour les titres non cotés.

• Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs[1]	Droits de garde[2]
FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT	
• Tarification applicable aux titres non cotés CTO / PEA / PEA-PME-ETI	
- Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.)	inclus dans les droits de garde
- Frais de transaction	1,2 % du montant de la transaction dans la limite de 1000,00 €
• Tarification applicable aux parts sociales	
- Souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)	**Gratuit**

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

AUTRES SERVICES

• Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique	**Gratuit**
• Hisséo Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers (OPC)	**Gratuit**
• OPTIFOLIO (ce produit n'est plus commercialisé) Gestion optimisée de votre portefeuille	**Gratuit**
- Abonnement Hisséo Folio	**Gratuit**
- Assurance moins-values	8,00 €/an
- Prise de bénéfices	13,85 €/an
- Forfait OPTIFOLIO incluant les 3 services	17,35 €/an
• Hisséo Folio, droits d'entrée d'OPC	Réduction de 50%

(1) Compte inactif au sens de l'article L 312-19 du code monétaire et financier.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 545. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• ASSUR-BP Santé(1)	Nous consulter
• Multirisque des Accidents de la Vie(1)	Nous consulter
• Assurance obsèques(2)	Nous consulter
• Autonomis(2)	Nous consulter
• Assurance Famille(2)	Nous consulter
• Assurance Précaution(3)	30,00 €/an

ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto(1)	Nous consulter
• Assurance 2 Roues(1)	Nous consulter
• Assurance Habitation(1)	Nous consulter
• Alarme télésurveillée(4)	Nous consulter
• Sécuri High Tech(1)	
- formule solo	3,20 €/mois
- formule famille	4,20 €/mois

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Protection juridique(5)	Nous consulter
• Sérélia Téléassistance(6)	Nous consulter
• BP infos(7)	Nous consulter

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement **Sécuriplus**(1) Assurance(8) qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clefs, et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol. Pour en savoir plus : https://www.banquepopulaire.fr/assurer/securiplus/	29,90 €/an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

• Fructi-Budget 2(3)	À partir de 2,10 €/mois
• Fructi-Facilités jeunes(3)	0,79 €/mois
• Fructi-Facilités(3)	1,25 €/mois
• ASSUR-BP Enfant(7)	20,00 €/an
• Dédicace(3)	À partir de 16,05 €/an

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Alarme télésurveillée est un service réalisé par VERISURE.
(5) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.
(6) Marque de la société Séréna, groupe IMA.
(7) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

• Frais de traitement du dossier	**Gratuit**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :
- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé…),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droit…, réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES SERVICES

• Paiement des factures (hors Pompes Funèbres), à la demande des ayants-droit	**Gratuit**
• Paiement de la facture des Pompes Funèbres	**Gratuit**
• Établissement d'une attestation	29,40 €

OPÉRATIONS INTERNATIONALES[1]

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE MANUEL

• Achat et vente de devises[2]	
- Commission de change	Cours en vigueur
- Commission fixe	2,30 €

COMMISSION DE CHANGE

À SAVOIR

Pour le change manuel, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. En cas de virement émis ou reçu en devise, nécessitant l'achat ou la vente des devises, la commission de change s'applique cumulativement en proportion du montant de la transaction.

• Commission de change	
- Tranche ≤ 80 000 €	0,05 %
- En sus, au-delà de 80 000 €	0,025 %
- Minimum	15,50 €

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[1][3]

• Paiement par carte bancaire en devise ou en euro hors EEE	
- Commission proportionnelle au montant de la transaction	2,92 %
• Retrait d'espèces à un distributeur en devise	
- Commission fixe	3,15 €
- Commission proportionnelle au montant du retrait	2,92 %

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA[4]
Virement en euro hors Espace SEPA ou en devise (quel que soit le pays)

• Frais par virement en euro hors espace SEPA ou en devise quel que soit le pays	
- Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,06 %
• Minimum de perception	13,25 €
• Maximum	166,00 €
• Frais de dossier (si ordre papier)	5,50 €
- Commission de change (si achat de devises)	Voir ci-dessus
• Frais acquit swift	17,15 €
• Frais sur transfert urgent (à J)	13,50 €

(**1**) Opérations en devise hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 32).
(**2**) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(**3**) Une commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.
(**4**) Aux conditions ci-dessous, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire étranger.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA
Virement en devise ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

• Frais par virement	
- Commission fixe	19,00 €
- Commission de change	Voir page 28

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devise nécessitant l'achat ou la vente de devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Virement permanent

• Frais d'opposition à un virement avant exécution - hors EEE	**Gratuit**
• Révocation définitive d'un virement permanent - hors EEE	**Gratuit**

AUTRES SERVICES

Offre mobilité internationale carte[1]

• Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets et de paiements par carte bancaire hors zone euro	
- hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum	10,30 €/mois
Remise de chèque étranger (chèque payable à l'étranger)	Non disponible

(1) Réservées aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger pour une durée minimale de trois mois.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Les coordonnées de votre agence : www.banquepopulaire.fr/rivesparis/

sur votre extrait de compte

Vous pouvez contacter directement votre conseiller au tarif d'un appel local.

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

- Par internet, avec Cyberplus (www.banquepopulaire.fr/rivesparis/)
- Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local) :

• Depuis la France, au : **0 801 010 041** Service gratuit + prix appel (1)

• Depuis l'étranger, au : (+33) 1 84 95 15 64(1)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière. BPCE Financement - SA au capital de 73 801 950 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de : BPCE LEASE, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de Crédit Spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369 - N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339.

BPCE Vie SA au capital social de 161 469 776€ - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 349 004 341 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

CNP ASSURANCES SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré - Siège social : 4, Promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux. Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062. Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

BPCE IARD SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS Niort. Siège Social : Chaban 79180 Chauray. Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09 Entreprise régie par le Code des Assurances.

VERISURE Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736 €, dont le siège social est situé 1, place du Général de Gaulle - 92160 Antony, Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

QIIP SAS au capital de 29 600 euros – 5 av. du Général de Gaulle 94160 Saint Mandé - 879 135 879 RCS CRETEIL, distributeur de Xpollens, SAS au capital de 64 427 585 euros, 110 av. de France 75013 Paris - 501 586 341 RCS PARIS, Etablissement de Monnaie Électronique n° 16528.

(1) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

Vous pouvez également écrire au Service Satisfaction Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :

- par courrier : Banque Populaire Rives de Paris Service Satisfaction Clients 80 boulevard Auguste Blanqui - 75204 Paris cedex 13
- par internet : **www.banquepopulaire.fr/rivesparis/** rubrique "E-Réclamations" sur notre page d'accueil

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Rives de Paris vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique "reclamation-et-mediation".

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le **Médiateur de la Consommation*** **auprès de la FNBP** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

- Par courrier : Le **Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP - 20/22 rue Rubens - 75013 Paris -** Par internet : **www.mediateur-fnbp.fr**

Le **Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

- De préférence par internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet **AMF-France.org/fr/le-mediateur** bouton **"Saisir le médiateur"**
ou en scannant le QR-Code :

- Par courrier : Le **Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02**

Le **Médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire :

- Par courrier : La **Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09**
- Par internet : **www.mediation-assurance.org**

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

Ces tarifs sont applicables sous réserve d'évolutions fiscales ou réglementaires, et sont exprimés avec taxes incluses lorsque celles-ci sont dues. Conformément à la réglementation, la modification des conditions tarifaires, comme toute modification de votre convention de compte vous sera communiquée deux mois avant sa date d'entrée en vigueur. En cas de non acceptation de votre part de cette modification vous devrez dénoncer le produit ou le service concerné et/ou votre convention de compte avant la date d'entrée en vigueur (sans frais). Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs, n'hésitez pas à solliciter votre conseiller. Les conditions de votre convention de compte sont disponibles auprès de votre agence ou sur notre site internet. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date de l'opération (TVA au taux de 20%, taux en vigueur au 31/08/2025). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA. Notre tarification est disponible en agence ou sur notre site internet **www.banquepopulaire.fr/rivesparis/.**

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Téléchargez l'application Banque Populaire.

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers[1]

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Économique Européen),** composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : espace unique de paiements en euro, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
- **Zone EURO :** composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS

proche et engagée

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/rivesparis

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

Banque Populaire Rives de Paris - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS Paris. Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 022 545 - HYPERLINK "http://www.orias.fr" www.orias.fr - Siège social : 80, Boulevard Auguste Blanqui 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Internet : HYPERLINK "http://www.banquepopulaire.fr/rivesparis" www.banquepopulaire.fr/rivesparis. Numéro d'identification intracommunautaire FR 59 552 002 313. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Crédit photo : Shutterstock - Impression : Desbouis Grésil - Z.I du Bac D'Ablon - 10,12 Rue Mercure - 91230 Montgeron - **Réf 3725**

PARTICULIERS

AVENANT AU 21/05/2026

AUX PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des produits et services liés à votre compte de dépôt au 01/01/2026

Cet avenant fait partie intégrante des principales conditions tarifaires 2026 (mise à jour au 1er février 2026).

Prix en euro par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

proche et engagée

Cet avenant aux conditions tarifaires vient modifier :
- la ligne "relevé en braille" figurant dans la rubrique "Relevés de compte" en page 5 ;
- et la partie "autres prestations et services" en page 27, comme suit :

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé en braille Arrêt de commercialisation au plus tard le 30/09/2026.	**Gratuit**

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

• Frais de traitement du dossier : Gratuité pour toute succession (défunt mineur ou majeur, quel que soit le montant des avoirs détenus par le défunt, qu'il s'agisse d'une succession simple (1) ou d'une succession complexe (2)).	**Gratuit**
• Paiement des factures (hors Pompes Funèbres), à la demande des ayants-droit	**Gratuit**
• Paiement de la facture des Pompes Funèbres	**Gratuit**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :
- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé…),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droit…, réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES SERVICES

• Établissement d'une attestation	29,40 €

(1) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.
(2) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1° de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

PEFC/10-32-3010

Banque Populaire Rives de Paris - Société de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS Paris. Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 022 545 - www.orias.fr – Siège social : 80, Boulevard Auguste Blanqui 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Internet : www.banquepopulaire.fr/rivesparis. Numéro d'identification intracommunautaire FR 59 552 002 313. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042). Crédit photos : Shutterstock. Impression : Desbouis Grésil - Z.I du Bac D'Ablon - 10,12 Rue Mercure - 91230 Montgeron.